

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE DE LOME

Cabinet du Président

Personne Responsable
des Marchés Publics



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie



ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES, PHOTOCOPIEURS
ET DIVERS EQUIPEMENTS AU PROFIT DU CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES (CERSA)
DE L'UNIVERSITE DE LOME

Lot N°2 : Fourniture de photocopieurs

IPF N: 54651

MARCHE N° 00077 /2016/AOO/UL/F/IDA
(AAO N°05/UL/CP/PRMP/2015 du 16 Octobre 2015)

ATTRIBUTAIRE :

Société Togolaise des Nouvelles Technologies
(STNT)

MONTANT :

4.299.237 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION :

Trois (03) mois

E = 30.000

DELAI DE GARANTIE :

Douze (12) mois

4A = 20.000

RETENUE DE GARANTIE :

5 %

70.000
67.500 + 135.000
207.500

GARANTIE DE BONNE EXECUTION :

5 %

IPF N: 54651

192.157

PAIEMENT AU COMPTE :

ORABANK TOGO
N°566 4300 0101

IMPUTATION BUDGETAIRE :

IDA Crédit 5424-TG





ENTRE

(1) L'Université de Lomé, représentée aux présentes par la Personne Responsable des Marchés Publics, Madame Akuavi Cicavi SOSSOU, BP : 1515 Lomé, Tél : (+228) 22 22 04 49, fax : (228) 22 21 85 95, ci-après dénommée « l'Autorité Contractante », d'une part,
et

(2) La Société Togolaise des Nouvelles Technologies (STNT), 33, rue des Fougères-Tokoin Ramco, BP : 407 Lomé-TOGO, Tél : (+228) 22 22 25 43- Fax : (+228) 22 20 40 03, email : stnt@stnt-tg.com
Web : <http://www.stnt-tg.com> , inscrit au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro TOGO-LOME 2010 B 0628, ci-après dénommé le « Titulaire », représentée aux présentes par Monsieur Léonce Guido BANKA d'autre part :

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir **l'acquisition et l'installation de matériels informatiques, photocopieurs et divers équipements au profit du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé**, et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes: **lot N°2 du marché, fourniture de photocopieurs**, pour un montant de **Quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent trente-sept (4.299.237) Francs CFA** (ci-après dénommé le « montant du Marché») et dans le délai maximum de **trois (03) mois soit douze (12) semaines à compter de la date de notification du marché approuvé.**

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché
 - b) La Notification d'attribution du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison,
 - g) Le Cahier des Clauses techniques ;
 - h) La Fiche de spécifications techniques ;
 - i) La lettre N°0096/MEFPD/DNCMP/DDCI du 18 janvier 2016 validant la proposition d'attribution du marché.
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.



5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République Togolaise.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Togo, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par :

Pour la STNT
Lomé, le **18 FEV 2016**

Pour l'Autorité contractante
Lomé, le **19 FEV 2016**

Le Directeur Général

Léonce Guido BANKA


La Personne Responsable des Marchés Publics
de l'Université de Lomé

Akuavi Cicavi SOSSOU


 **ARMP TOGO**
REGLEMENT DE LA TAXE PARAFISCALE

Approuvé par

SUR LE MARCHÉ N° **00072/2016/ARMP/UCLE/INA** Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Planification du Développement
MONTANT RECU **54651**
LOME LE **18 OCT 2016** Lomé, le **03 MARS 2016**




Adji Otchou AYASSOR


ENREGISTRE A LOME (TOGO)
COMMISSARIAT DES IMPÔTS
Fo. N° **722 444** Le **18 OCT 2016**
RECU **Cinquante mille (50.000) francs**


Po Prof
Le Receveur



AKPA Y. D. M. Enavatiwo
Agent Senior de l'Enregistrement


